

North African Economic Board  
Division of Public Welfare and Relief  
Refugee Section

Casablanca, le 15 aout 1943

Commandant Kerdauid,  
Chef du Secretariat Permanent de la  
Defense Nationale du Maroc,  
Cabinet du Resident General,  
Rabat.

Commandant,

Re: Luigi GIARDINA

Nous portons par la presente le cas de l'interesse a votre attention, en vous demandant de bien vouloir le soumettre a la Commission de Criblage.

Le fils de l'interesse, Frank Giardina, 75, Boulevard de Lorraine, Casablanca, nous a apporte un certificat d'identite et d'enregistrement (Certificate of Identity and Registration), delivre par Mr. Russell M. Brooks, Consul des Etats Unis d'Amerique, Casablanca, en date du 13 aout 1943, qui declare que Frank et Anna Giardina, enfants de l'interesse, sont citoyens Americains.

Nous basant sur ce fait et pensant que, en accord avec les conditions techniques precedemment en vigueur prevues pour les liberations de ressortissants de l'Axe, ces derniers, consideres comme non dangereux du point de vue militaire, ont ete liberes, nous croyons que le cas de l'interesse merite d'etre pris en consideration.

Nous vous serions tres obliges de bien vouloir nous aviser quand une decision concernant ce cas aura ete prise par la Commission de Criblage.

Veillez agreer, Commandant, l'expression de nos sentiments tres distingues.

Kendall G. Kimberland,  
Refugee Section.